Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212900674-20251204-370_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

370/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Objet : Cuisine centrale « Kegin Greiz » de Morlaix : contrats de prestation de services - Année 2026

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la Mairie de Guerlesquin contracte avec la régie municipale de restauration de Morlaix « Kegin Greiz » pour la confection et la livraison des repas de l'école Ar Roudour et de l'ALSH.

Par conventions versées en annexe, Il est demandé à la commune de Guerlesquin une participation de 3,57 € HT par repas à « Kegin Greiz », sur la base de 4 à 5 composantes en liaison froide pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte cette proposition de participation sur la base de 3,57 € HT par repas,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats de prestation de services – école Ar Roudour et ALSH - correspondants pour l'année 2026.**

Pour extrait conforme,

Le Maire, La secrétaire de séance,

Éric CLOAREC Cyrielle MOY